

Avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison

Par **Isidore Beautrelet**, le 27/07/2023 à 12:51

Bonjour

Je souhaitais lancer un débat sur la déclaration ahurissante qu'a pu faire récemment Frédéric Veaux, directeur général de la police nationale

[quote]

De façon générale, je considère qu'avant un éventuel procès, un policier n'a pas sa place en prison, même s'il a pu commettre des fautes ou des erreurs graves dans le cadre de son travail.

[/quote]

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/07/23/avant-un-eventuel-proces-un-policier-n-a-pas-sa-place-en-prison-estime-frederic-veaux-directeur-general-de-la-police-nationale_6183119_3224.html

Laurent Nunez a déclaré partager cette déclaration.

Elle a été en revanche vivement critiquée par certains magistrats qui ont notamment soulevé une atteinte au principe d'égalité devant la loi

<https://www.gazette-du-palais.fr/actualites-professionnelles/detention-provisoire-dun-policier-les-magistrats-repondent-au-dgpn/>

Je partage cette dernière analyse. Les policiers sont des justiciables comme les autres, il n'y a aucune raison légale de les traiter différemment.

Ainsi si l'infraction commise justifie une mise en détention provisoire, il n'y a pas lieu qu'il y échappe du fait de son seul statut de policier.